

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 148-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 148-01 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme afin
d'y annexer le programme particulier d'urbanisme du centre-ville

Adoption par le conseil : 19 juin 2012

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de
Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de
conformité à son égard : 23 août 2012

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité
situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 31 août 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier